

AG 2011 - Modalités de vote pour le Conseil d'Administration et le Président

Conformément à nos statuts :

Article 11. Conseil d'Administration

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration de 3 membres minimum, élus pour trois ans, renouvelable par tiers tous les ans au cours d'une Assemblée Générale.

Il se décomposera ainsi pour l'année 2011-2012 (*se reporter à l'article 11 du règlement intérieur*) :

Collège 1 : **2 membres à élire**, postes de Xavier Tardy et Joël Mercy

Collège 2 à 6 : quota non atteint, aucun membre à élire

David Trebosc souhaitant passer la main, nous devons également **élire un nouveau président**, ce sera fait le jour de l'AG par le nouveau Conseil d'Administration.

Au vu de la particularité territoriale de notre association, ce vote se déroulera de façon télématique ou par courrier entre le 15 mai 0 heure et le 10 juin minuit sur notre site <http://gppep.org> . Peuvent voter tous les membres à jour de leur cotisation et ayant plus de deux mois d'ancienneté.

Les membres devront déposer leur candidature par voie postale ou mail à l'adresse contact@gppep.org avant le 5 mai 2011.

La candidature sera composée de :

- Une photo d'identité (maxi 100ko dimension 1024x768 pixels)
- Une présentation personnelle (400 caractères)
- Le pseudo utilisé sur notre forum partenaire <http://forum-photovoltaïque.fr>
- Les actions envisagées afin de promouvoir le PV. (4000 caractères)

Un premier examen de ces candidatures sera effectué par les membres fondateurs qui désigneront la liste des candidats éligibles. Un courrier électronique sera envoyé à l'ensemble des candidats pour leur indiquer s'ils sont éligibles.

Les informations de candidature seront affichées sur le site web du GPPEP, à partir du 15 mai 2011.

Les résultats du vote seront présentés et entérinés au cours de l'Assemblée Générale du 18 juin 2011.

Présence obligatoire des candidats élus lors de l'AG, sauf cas exceptionnel validé par le bureau.

Les membres qui ne seront pas élus peuvent se voir confier par le bureau ou le CA du GPPEP des missions particulières.